

Philosophie du Droit L2 Partiel 2012-2013

Durée de l'épreuve : 2h

Un sujet au choix.

Dissertation :

« En quoi peut-on dire du droit qu'il conceptualise la réalité ? »

Commentaire de texte

« Il existe à l'évidence une différence de traitement fondée sur l'orientation sexuelle dès lors que le mariage est interdit pour un couple du même sexe. Cette différence de traitement est toutefois possible, selon la CEDH, lorsqu'il existe une justification objective et raisonnable, qui poursuit un but légitime dans une société démocratique et qui respecte un rapport de proportionnalité entre les moyens employés et le but visé. Cette justification se trouve en l'espèce dans la fonction traditionnelle du mariage, communément considéré comme constituant la fondation d'une famille. Cette conception traditionnelle est celle de la majeure partie des Etats européens. Si l'évolution des mœurs ou le respect d'un principe d'égalité peut conduire à une redéfinition du mariage, cette question doit faire l'objet d'un débat et nécessite l'intervention du législateur. »

TGI de Bordeaux, 1ère civ, 27 juillet 2004